

1. GENERALITES

Ce document résume les bonnes pratiques à adopter pour un tri efficace des déchets produits sur le site du GANIL. Le GANIL est producteur de déchets industriels (banals et dangereux), de déchets ménagers ainsi que de déchets nucléaires. Pour de plus amples renseignements, contacter le correspondant déchet de votre secteur ou adresser un message à dechets@ganil.fr.

La Direction du GANIL s'est engagée par sa politique de protection des intérêts à œuvrer dans le respect de l'environnement.

Le GANIL a pour valeur d'être une installation de recherche citoyenne.

Mais pour réussir cela, le GANIL a besoin de l'ensemble des acteurs et d'une implication personnelle de tous au quotidien.

2. POINTS DE COLLECTES

L'ensemble des points de collecte sont listés sur le document SSR 181.

3. DECHETS MENAGERS



3.1) Bacs Gris

Tous les sacs et films plastiques, papiers salis, déchets alimentaires, articles d'hygiène.



3.2) Bacs Jaunes

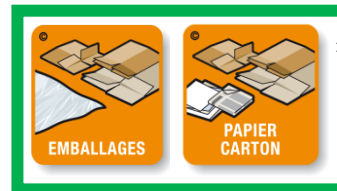
Tous les papiers (sans film plastique), les cartons, les bouteilles, boîtes métalliques alimentaires et flacons plastiques (non souillés par des produits toxiques ou nocifs).



3.3) Le verre

Trois récupérateurs sont à votre disposition.

⇒ **Pensez à retirer les bouchons, capsules et couvercles qui se recyclent dans les bacs jaunes.**



⇒ **N'oubliez pas d'aplatir les cartons pour gagner de la place.**

4. DECHETS INDUSTRIELS

4.1) Déchets industriels banals (DIB)

Deux types de poubelles et bennes sont à votre disposition :

- Poubelles ou bennes DIB autre que métal

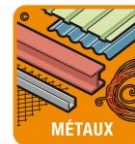


Pour le plastique (hors films plastiques), le polystyrène, les matériaux, ...

⇒ **Les cartons et emballages sont interdits dans les bennes.**

- Poubelles ou bennes DIB métal.

Pour les métaux.



Dans les poubelles et bennes DIB, sont **INTERDITS** :



Tous les autres types de déchets sont totalement interdits dans ces poubelles et bennes (en particulier les pots métalliques et bidons souillés, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques dit « D3E »).

4.2) Le bois



Le bois et les palettes (même endommagés) doivent être déposés à côté des bennes afin d'être recyclés. **Des points de collecte** pour le bois et les palettes sont disposés sur le site afin de pouvoir les réutiliser.

4.2) Déchets industriels dangereux (DID)

Les DID produits au GANIL sont :

- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) [câbles, ordinateurs, écrans, cartes électroniques, composants, capacités, cafetières...];



A chaque point de collecte DEEE, il y a deux casiers de récupération (un pour les DEEE et l'autre pour les câbles DEEE).

- Aérosols ;
- Piles & accumulateurs ;
- Toners & cartouches ;



- Déchets amiantés ;



- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ;



- Déchets Toxique en Quantités Dispersées (DTQD) [huile, solvant, solutions aqueuses...];



⇒ Les emballages souillés par des produits chimiques, toxiques ou dangereux pour l'environnement sont considérés comme des DID et ne doivent pas être déposés dans les poubelles ou bennes DIB.

⇒ La prise en charge des DID, se fait par le correspondant déchet de votre secteur à l'exception des DEEE, piles, toners et aérosols que vous pouvez déposer directement dans les bacs prévus à cet effet (voir plans SSR 181).

5. DECHETS NUCLEAIRES

5.1) Zonage déchets nucléaires

Il y a trois zones de production de déchet:

- **ZSRA** : Zone Sans Radioactivité Ajoutée ;
- **ZNC** : Zone Non Contaminante ;
- **ZC** : Zone Contaminante.

Les ZSRA et les ZNC sont des zones où les déchets produits ne sont ni contaminés ni activés dans les conditions habituelles d'exploitation.

⇒ Les déchets qui sont issus des **ZSRA** et des **ZNC** sont des déchets conventionnels (**déchets industriels banals**) qui sont contrôlés en sortie de zone.

La ZC (ainsi que les points à risques) est caractérisée par la présence de substances radioactives contaminantes ou d'émissions de particules pouvant générer une activation.

⇒ La **ZC** (ainsi que les points à risques) est une zone où les déchets qui en sont issus sont des **déchets nucléaires**.

5.2) Gestion des déchets nucléaires

Tous les déchets nucléaires générés dans les ZC doivent être mis en fût bleu (capacité 120L) disponibles dans les salles à production de déchets nucléaires.

Si un déchet ne peut entrer dans un fût ou bien si ce dernier est plein, vous devez contacter le

correspondant de salle ou le correspondant déchet de votre secteur ou envoyer un mail à dechets@ganil.fr.

Tous les déchets nucléaires produits dans l'INB présentent un étiquetage spécifique qui permet d'éviter un mauvais tri au moment de leur élimination.

ATTENTION !



> Aucune sortie pour élimination à l'extérieur de l'INB n'est autorisée.


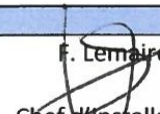
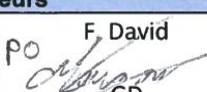
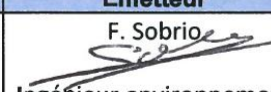

L'élimination d'un déchet nucléaire dans une filière conventionnelle constitue un incident qui sera déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et qui peut être très préjudiciable pour le GANIL.

6. Organisation générale

En cas de chantiers générant une quantité importante de déchets, contacter préalablement le correspondant déchet de votre secteur. De même, lorsque vous êtes amenés à remplir complètement une ou plusieurs poubelles, merci de l'en informer.

| | | | | | |
|---------------------------------------|-------------|--------------|---------------------------|-------------|--------------|
| Responsable de la gestion des déchets | S. MERIGOUT | Tél. : 47.19 | Gestionnaire déchets | F. DAVID | Tél. : 48.50 |
| Correspondant déchets CIMAP | T. BEEN | Tél. : 44.85 | Correspondant déchets SDA | F. REGNAULT | Tél. : 46.14 |
| Correspondant déchets SPE | A. GOGNAT | Tél. : 49.51 | Correspondant déchets STP | F. DUJARDIN | Tél. : 46.93 |

Vous hésitez ? Contactez le correspondant déchets de votre secteur ou envoyer un mail à dechets@ganil.fr

| Ind. | Date | Historique des modifications | | | |
|---|--|---|--|--|--|
| A | 01/06/2016 | Document initial | | | |
| Rédacteur | Vérificateurs | Émetteur | | Approbateur | |
| S. Merigout  RGD | F. Lemaire  Chef d'Installation | F. David  GD | | F. Sobrio  Ingénieur environnement | |
| | | | | F. Staley  Directeur | |